

Nous sommes réunis aujourd’hui pour examiner le premier passage à la hors classe et à l’échelon spécial de la hors-classe.

La hors classe est désormais un grade normal d’avancement. Tout personnel de direction doit pouvoir dérouler une carrière complète sur deux grades. C’est un acquis majeur du PPCR que le Sgen-CFDT a porté.

Cette année, sur 325 ayants-droits (159 Hommes et 166 Femmes) 28 sont proposés (14 Hommes et 14 Femmes) l’égalité professionnelle est respectée ce dont le Sgen-CFDT se satisfait.

Cependant nous constatons que seuls 3 personnels de direction exerçants des fonctions d’adjoint.e.s sont proposé.e.s ce qui nous semblent insuffisant.

Nous constatons également que le taux d’accès des personnels actuellement au dernier échelon de la 1ère classe reste insuffisant et souhaiterions qu’un taux d’accès exceptionnellement plus important à la hors classe soit étudié.

Le critère de l’âge est certes important pour permettre aux personnels de direction de terminer leur carrière à la HC mais ne peut être le seul d’autant que notre académie est particulièrement composée de jeunes collègues personnels de direction et que ces derniers, promouvables mais non retenus, ont un taux d’ancienneté antérieur et de meilleurs items liés à leur évaluation.

A l’échelon spécial de la HC, où le nombre de propositions est quasi équivalant mais pour un panel très inférieur de seulement 80 personnels, nous revendiquons que l’égalité professionnelle soit respectée car si les femmes sont plus nombreuses dans la cible, ce sont les hommes qui sont davantage proposés…

**Les effets d’un non passage à la HC comme à l’échelon spécial de la HC, accompagnés de cliquets générés par le régime indemnitaire et de bonifications indiciaires, influeront trop sur les stratégies de mobilité des personnels de direction et force est de constater que plus on grimpe dans la classification des établissements et dans les BI et NBI afférentes, moins les femmes sont présentes.**

**Pour le Sgen-CFDT l’égalité professionnelle au sein du corps des personnels de direction doit pouvoir être garantie et l’ensemble des instances y contribuer.**

**Nous vous remercions monsieur le président pour l’attention que vous porterez à nos remarques.**